Employer un verbe à l'impératif présent

Fiche

• Pour exprimer **un ordre, un conseil, une interdiction,** on emploie le mode impératif.
Ex. : *Arrêtez-vous ! - Laisse passer les personnes âgées.*

• Un verbe à l'impératif n'a **pas de sujet exprimé ;** il ne se conjugue qu'à trois personnes.

- 2e personne du singulier : *Raconte des histoires !*
- 1re personne du pluriel : *Racontons des histoires !*
- 2e personne du pluriel : *Racontez des histoires !*

• À l'impératif, **les verbes du 1er groupe ne prennent pas d'*s*** à la 2e personne du singulier. Le verbe *aller* s'écrit également sans *s*.
Ex. : *Va te changer !*

© 2000-2024, rue des écoles